

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

Avec la crise de l'énergie et le risque de pénurie d'électricité du fait du déséquilibre entre l'offre et la demande d'électricité, la possibilité de « délestage » est fréquemment évoquée dans les différents médias.

SICAE-OISE vous dit tout sur le risque de délestage cet hiver

• En quoi consiste un délestage ?

Le délestage est une interruption volontaire, momentanée et localisée de la fourniture d'électricité sur une partie du réseau électrique. Il est déclenché pour éviter une coupure généralisée du système électrique français.

RTE, le gestionnaire du réseau de transport, pourra demander à SICAE-OISE de le mettre en place, si un fort déséquilibre est constaté entre la production d'énergie électrique et les consommations d'énergie sur le réseau.

A savoir :

- Le risque de délestage est particulièrement élevé lorsque les températures sont basses pendant les heures de pointe : le matin entre 8h et 13h et le soir entre 18h et 20h.
 - Chaque coupure n'excédera pas 2h.

• Comment suis-je informé du risque de délestage dans les prochains jours ?

Le gestionnaire du réseau de transport RTE met à disposition un site internet afin de bénéficier de toutes les informations nécessaires en cas de risque de délestage sur votre zone géographique :

- 1- Je m'abonne à l'alerte vigilance coupure
- 2- Je sais chaque jour s'il y a un **risque de coupure** pour le jour même et le lendemain (signal rouge)
- 3- Je sais quand et quels **éco-gestes** adopter afin d'éviter qu'un délestage soit nécessaire



Durant les pics de consommation, en hiver, le plus efficace est d'agir pour éviter le délestage

Bonnes pratiques et précautions

- Fixer la température des logements, bureaux et locaux professionnels à 19°C et tenter, les jours d'Ecowatt rouge, de baisser votre consommation autant que possible (chauffage et éclairage).
- Décaler certains usages domestiques : lave-vaisselle, machine à laver, recharge des voitures électriques.
- N'utilisez pas les ascenseurs lors d'un délestage ou lorsqu'un risque de délestage est confirmé sur votre commune.

Retrouvez l'ensemble des écogestes sur le site [Ecowatt](#)
et une foire aux questions sur notre [site internet](#) > **Actualité délestage**

• Comment suis-je informé en cas de délestage sur ma commune ?

En cas de mise en place de délestage dans votre commune, SICAE-OISE vous informera de l'activation du délestage par le biais de son site internet [sicae-oise](#). Les informations suivantes seront mises à votre disposition :

- Heure estimative du début de la coupure et du retour à la normale
 - Liste des communes impactées par la coupure